

Informations de base

2019/2605(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 106: autorisation pour certaines utilisations du phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP) en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (Deza a.s.)

Subject

3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques

3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)

Procédure terminée